#### NOTE D'INFORMATION

# DENOMINATION DE L'OPCVM AL IJITIMAI AVENIR

**FORME JURIDIQUE** Fonds Commun de Placement

Société de gestion Sogécapital Gestion

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence UT OP (044 2013 en date du 15 107 1013

SOGECAPITAL GESTION
55, Bd. Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél: 05 22 43 98 10
Tél: 05 22 26 40 25

Directeur Général

Hassan BOULAKNADAL



## Organisme responsable de la note d'information

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion Sogécapital Gestion, sis à 55, Bd. Abdelmoumen - Casablanca représentée par M. Adnane BAKHCHACHI en sa qualité de Directeur Général unique, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Sogécapital Gestion Représenté par M. Adnane BAKHCHACHI

**AVERTISSEMENT** 

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : AL IJTIMAI AVENIR

Nature juridique : Fonds commun de Placement (FCP)

- Code Maroclear : MA0000036543

Date et référence de l'agrément : le 30/04/2012 sous le numéro

AG/OP/049/2012

- Date de création : 28/06/2007

Siège social : 55, Bd Abdelmoumen, Casablanca

- Durée de vie : 99 ans

Exercice social
 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre

Apport initial : 1.000.000,00 Dhs
Valeur liquidative d'origine : 100.000,00 Dhs.

Etablissement de gestion : Sogécapital Gestion représenté par M. Adnane

**BAKHCHACHI** 

- Etablissement dépositaire : Société Générale Marocaine de Banques (SGMB)

Commercialisateur : Sogécapital Gestion représenté par M. Adnane

**BAKHCHACHI** 

Commissaire aux comptes
 Le cabinet Ernst & Young représenté par M. Bachir

**TAZI** 

### II CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : « Obligations moyen et long terme ».

La sensibilité du FCP est comprise entre 1.1 exclu et 7 inclus.

Indice de référence : MBI GLOBAL.

 Objectif de gestion : L'objectif du FCP est d'optimiser pour ses souscripteurs le couple performance-régularité, à travers des placements essentiellement effectués en produits de taux, tout en saisissant les opportunités qui pourraient se présenter sur le marché actions.

Stratégie d'investissement : Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Durée de placement recommandée : supérieure à 18 mois

Souscripteurs concernés : Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)



#### III MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM : 03/08/2007

 Périodicité de calcul de la valeur liquidative : chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.

- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : la valeur liquidative est affichée le 1<sup>er</sup> jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent le capital du FCP. Les principes d'évaluation de l'OPCVM sont identiques à ceux prévus dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :
  - O Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de Sogécapital Gestion au plus tard à 10h00 le jour de calcul de la valeur liquidative.
  - o Lieu de réception des souscriptions et rachats : Sogécapital Gestion.
  - Calcul du prix de souscription : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription;
  - O Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des revenus.
   Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite « Intérêts courus ».
- Régime fiscal:

Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### IV COMMISSIONS ET FRAIS

Commission de souscription maximale :

- En pourcentage : 3% H .T de la valeur liquidative.

- Part incompressible acquise au FCP : 0%

- Cas d'exonération : Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative ;

Commission de rachat maximale:

- En pourcentage

: 1.5% H .T de la valeur liquidative.

- Part incompressible acquise au FCP

- Cas d'exonération : Pour les rachats effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative;

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte. »

## Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 2% H.T l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérées par SOGECAPITAL Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés à la fin de chaque trimestre.

Les frais de gestion revenant à Sogécapital gestion, couvrent les charges suivantes :

- (1) Frais publications

: 20 000 DH (HT)

- (2) Commissaire aux comptes

: 12 000 DH (HT)

- (3) Commissions CDVM

: 0,025% (HT)

- (4) Dépositaire

: 0,0075% (HT)

- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4 000 DH (HT)

- (6) Maroclear (droit d'admission)

: 0,0075% si actif inférieur à 100 millions DH (HT)

0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions DH (HT)

0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard DH (HT)

0,0001% si actif supérieur à 1 milliard DH (HT)

Prestations de Sogécapital gestion

: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6).

